

FILIÈRE FRANÇAISE DE GESTION DES DÉCHETS PHYTOSANITAIRES



rapport
d'activité
2005



ADIVALOR[®]

chiffres clés

- > **35** industriels contributeurs
- > **1 041** distributeurs partenaires
- > **3 250** tonnes d'emballages vides collectées en 2005 (42 % du gisement potentiel)
- > **1 505** tonnes de produits non utilisables éliminés en 2005 (6750 tonnes de PPNU éliminées en 4 ans)
- > **12 000 000** euros de dépenses totales (ensemble des dépenses engagées par les partenaires de la filière)

Le 1^{er} Octobre 2003, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable et Monsieur Albert Baudrin, Président d'ADIVALOR, ont signé un accord cadre consécutif à la mise en place, en juillet 2001, de la filière française de gestion des déchets phytosanitaires professionnels.

L'accord porte principalement sur la définition des actions conjointes à mener par les professionnels agricoles et les pouvoirs publics pour gérer de façon durable la question des déchets phytosanitaires professionnels.

Conformément à cet accord, ADIVALOR s'est engagé à transmettre annuellement au ministère chargé de l'environnement un bilan d'activité.

Ce bilan annuel d'activité précisera :

- les résultats quantitatifs et qualitatifs atteints en terme de collecte et de traitement des déchets phytosanitaires professionnels, en distinguant les emballages vides des produits phytosanitaires non utilisables;
- les opérateurs impliqués, le nombre et le lieu des différents points de collecte et de traitement ;
- un bilan financier des coûts de collecte et de traitement et des aides financières reçues ;
- les efforts réalisés en terme de communication et de sensibilisation des utilisateurs professionnels, et principalement des agriculteurs ;
- les efforts réalisés en terme de prévention des déchets ;
- les travaux d'étude réalisés ;
- les propositions en terme d'objectifs ou de nouveaux développements de l'action.

sommaire

- page 4 > la profession agricole exemplaire
- page 5 > des entreprises responsables
- page 6 > une responsabilité partagée
- page 8 > EVPP : 42% des emballages collectés
- page 11 > PPNU : 6750 tonnes éliminées depuis 2002
- page 14 > informer, sensibiliser, convaincre
- page 16 > pour une gestion durable des déchets phytosanitaires
- page 17 > la France pionnière en Europe
- page 18 > éléments du rapport de gestion relatif à l'exercice 2004-2005
- page 22 ANNEXE I
> détails des subventions
- page 23 ANNEXE II
> les distributeurs partenaires EVPP / PPNU
- page 26 ANNEXE III
> les organismes partenaires EVPP / PPNU
- page 27 ANNEXE IV
> les collecteurs et centres de traitement EVPP
- page 28 ANNEXE V
> les plateformes et centres de traitement PPNU
- page 29 ANNEXE VI
> les collectes PPNU en 2005
- page 30 ANNEXE VII
> les principes de fonctionnement et l'organisation de la filière

> la profession agricole exemplaire



Albert BAUDRIN,
Président d'ADIVALOR

Que de chemin parcouru depuis la création d'ADIVALOR en juillet 2001 !

Quatre ans après, les acteurs de la filière française de gestion des déchets phytosanitaires professionnels peuvent être fiers du chemin accompli ; les résultats de cette année 2005 (cf page 18) sont en ligne avec les objectifs fixés, en concertation avec les pouvoirs publics ; plus de 40 % des emballages vides de produits phytosanitaires mis sur le marché sont collectés, 6 750 tonnes de stocks historiques de produits non utilisables ont été éliminées, soit plus de 60% du gisement cible.

La performance est remarquable, si l'on considère la rapidité de la montée en puissance, ce dans un contexte économique particulièrement difficile pour le monde agricole.

Elle est l'illustration d'une démarche originale, basée sur le volontariat, et appuyée par les pouvoirs publics, et tout particulièrement les agences de l'eau dont l'appui financier au programme d'élimination des stocks historiques est et sera déterminant.

Lorsque j'ai eu le plaisir de signer avec le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, le 1^{er} Octobre 2003, l'accord cadre qui définissait les actions conjointes à mener par les professionnels agricoles et les pouvoirs publics pour gérer de façon durable la question des déchets phytosanitaires professionnels, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, alors Ministre en poste, avait notamment indiqué lors de son allocution que : "ADIVALOR, c'est d'abord le succès de l'approche volontaire sur l'approche réglementée. [...] Je retiens aussi qu'ADIVALOR montre une fois encore la mobilisation en faveur de la protection de l'environnement dont la profession agricole est aujourd'hui capable, contrairement à ce que d'aucuns voudraient laisser entendre."

Il me semble que cette déclaration, et les résultats que nous vous présentons dans ce rapport, sont en effet la reconnaissance de la démarche entreprise par la profession agricole pour gérer, de façon volontaire et responsable, les déchets issus de l'emploi des produits de protection des plantes.

Au delà de l'année écoulée, de nouveaux défis seront à relever :

- Améliorer de façon continue le taux de collecte des emballages vides.
- Résorber définitivement les stocks historiques, et mettre en place un dispositif autonome de gestion des nouveaux stocks de PPN.
- Engager, dans un souci d'équité, l'ensemble des metteurs en marché à contribuer au financement de la filière.
- Améliorer la qualité des services, l'efficacité économique et environnementale des filières mises en place.

Enfin, au delà des déchets phytosanitaires, un consensus se dégage pour que l'expertise acquise par ADIVALOR soit mobilisée pour résoudre les problèmes posés par d'autres déchets issus de l'agro fourniture : emballages de produits fertilisants, films agricoles usagés...

Suite logique car, au risque de me répéter, c'est bien pour être au service d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, qu'œuvrent au quotidien les collaborateurs d'ADIVALOR. Qu'il me soit permis ici de les remercier pour leur engagement.

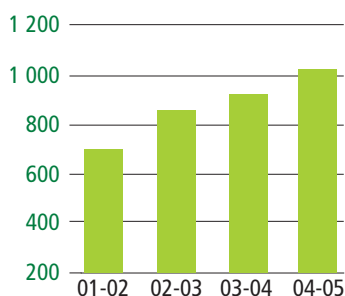
> des entreprises responsables

Engagés dans une utilisation responsable et respectueuse de l'environnement des produits de santé végétale, les Industriels de la Protection des Plantes, les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles, les exploitants agricoles et les professionnels des espaces verts ont confirmé en 2005 leur engagement dans la filière.

Au 31 décembre 2005, 35 industriels (voir liste page 6), représentant 90% des quantités de produits phytosanitaires mises en marché, contribuent, via la société holding COVADA, au financement de la filière.

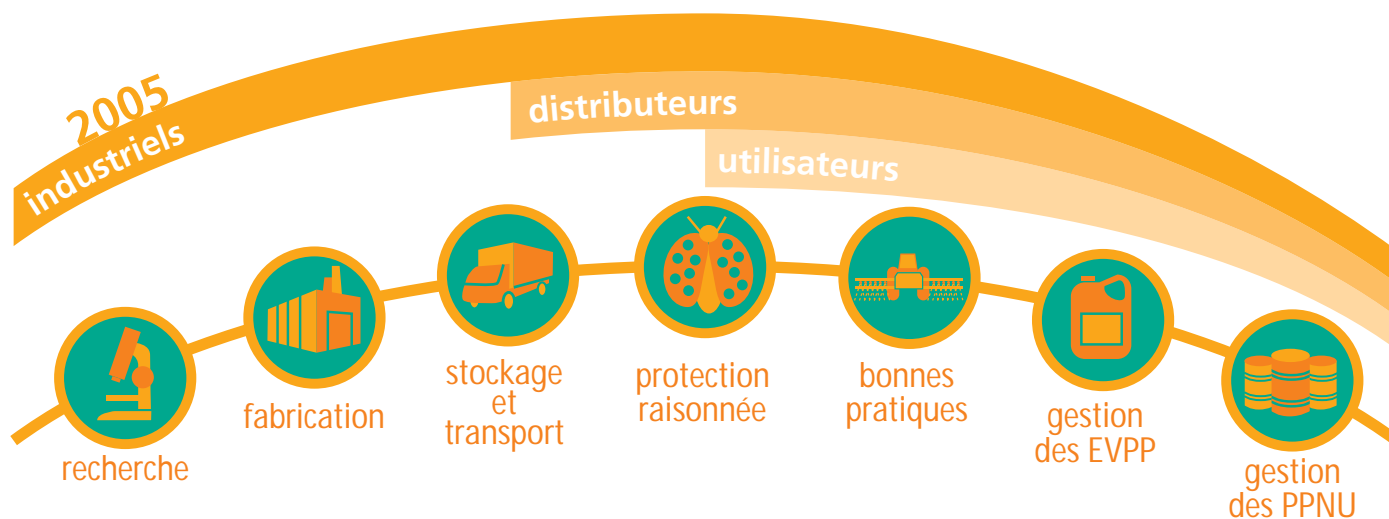
L'année 2005 a vu se confirmer l'engagement toujours croissant des entreprises de distribution, coopératives ou négociants. 1041 entreprises (voir liste en annexe) ont été répertoriées en 2005 par ADIVALOR au titre de la collecte des EVPP ou PPNU.

Engagement des entreprises de distribution



Les Chambres d'Agriculture et d'autres organismes (voir liste complète en annexe), appuyés par le réseau FNSEA, soutiennent les actions des distributeurs,

et contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes, à l'échelle du département ou de la région.



> une responsabilité partagée

ADHÉRENTS
AU 31/12/2005

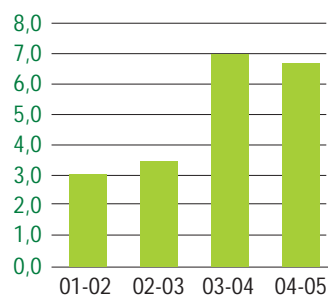
AGRIPHAR
AGRIPHYT CHIMAC
AGROCEAN
AGRYDINE
ARYSTA LIFSCIENCES
B H S
BASF AGRO
BAYER CROP SCIENCES
BAYER ES ESPACES VERTS
BELCHIM CROP PROTECTION
CEREXAGRI
CERTIS
CHAUVIN
CHEMINOVA
COMPO
DE SANGOSSE
DOW AGROSCIENCES
DU PONT DE NEMOURS
GOEMAR
IBE FRANCE
JOUFFRAY DRILLAUD
JOHN ET STEPHEN B
LIGAPAL
MAKHTESHIM AGAN France
MONSANTO
NUFARM
PHILAGRO
PHYTEUROP
SAMABIOL
SPPC
SUMI- AGRO
SURFAGRI
SYNGENTA
TOP
TRADIAGRI

Selon les estimations réalisées par ADIVALOR, la gestion des déchets phytosanitaires a représenté un investissement global de l'ordre de **12 millions d'euros en 2005**.

En forte croissance les années précédentes, la contribution de COVADA au budget d'ADIVALOR s'est stabilisée à 6 885 040 Euros TTC (5 740 000 Euros HT) pour l'exercice 2004-2005.

Depuis la création de la filière, la contribution cumulée des metteurs en marché s'est élevée à **plus de 20 millions d'Euros TTC** (16,7 millions d'Euros HT).

Contribution des metteurs en marché
(via COVADA) au financement de la filière



en million d'euros TTC

La contribution des distributeurs est déterminante : en mettant à disposition des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, ils sont l'interface reconnue des exploitants agricoles et autres utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires. Sur le dernier exercice, leur contribution en moyens humains et logistiques a été évaluée par ADIVALOR à 2,4 millions d'Euros, traduisant de façon concrète le souci de la distribution française d'accompagner l'utilisation des produits jusqu'à leur fin de vie.

Grâce à cette collaboration, le nombre de participants aux collectes est en constante augmentation. En 2005, ADIVALOR estime que **110 000 à 140 000 utilisateurs professionnels** ont rapporté leurs déchets phytosanitaires à leur distributeur (**soit environ 30% de la population cible**).

L'engagement volontaire de la profession agricole s'est construit sur le principe de la responsabilité partagée entre tous les acteurs, de la fabrication du produit jusqu'au traitement final du déchet. Il convient de déterminer, pour chaque filière, la répartition la plus juste et la plus efficace pour atteindre les objectifs fixés.

Pour la gestion des emballages vides, 95 % des dépenses ont été internalisées au niveau des industriels (via ADIVALOR) et des distributeurs.

> une démarche collective, soutenue par les pouvoirs publics

La réalisation du programme d'élimination des stocks historiques de PPNU bénéficie d'un soutien financier public important, principalement des Agences de l'Eau, mais également de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de nombreuses collectivités territoriales (liste complète en annexe).

Pour le dernier exercice écoulé, les subventions publiques ont couvert 41 % des dépenses totales de la filière, portant principalement sur les frais d'élimination, d'organisation, de communication et d'études. La contribution des industriels représente plus de 30 % des dépenses réalisées et couvre principalement les coûts d'élimination des PPNU.

La contribution en moyenne des distributeurs est estimée à 20 % des dépenses ; elle correspond à la mise à disposition de personnel et des dépôts pour les collectes.

Une partie des aides publiques transite par ADIVALOR, qui organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets collectés, et apporte un appui technique aux acteurs de la filière.

Pour l'exercice 2004-2005, les aides publiques perçues par ADIVALOR au titre du dernier exercice s'élèvent à 2 160 081 euros (HT), en net recul par rapport à l'exercice précédent.

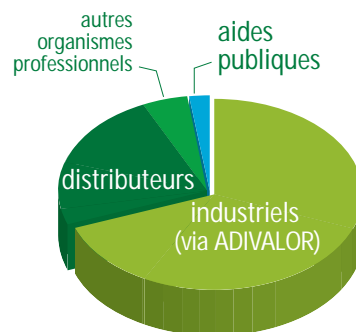
Au-delà de leur engagement financier, les industriels adhérents sont impliqués dans une démarche d'information, qui s'est concrétisée, pour les produits mis en marché depuis le 1^{er} janvier 2003, par la présence systématique sur l'étiquette des produits du pictogramme ADIVALOR et des recommandations pour l'élimination des déchets.

Le pictogramme ADIVALOR apposé sur un emballage informe les professionnels que le fabricant, importateur ou metteur en marché de ce produit a contribué au financement de la filière nationale de gestion des déchets phytosanitaires gérée par ADIVALOR.

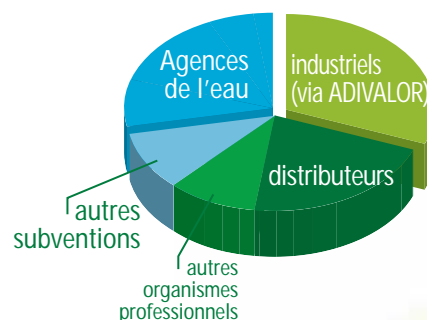
Pour l'utilisateur, il signifie que les emballages vides ou les produits non utilisables peuvent être éliminés, sous certaines conditions, via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



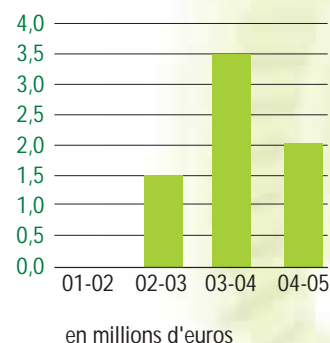
EVPP
Contribution des partenaires de la filière aux dépenses de collecte et d'élimination des emballages vides.



PPNU
Contribution des partenaires de la filière aux dépenses d'élimination des PPNU.



Aides publiques perçues par ADIVALOR



> EVPP : 42% des emballages collectés

Itinéraire d'un EVPP



Sur la base des déclarations des sociétés contributrices, les quantités d'emballages mises sur le marché en 2005 sont de l'ordre de 7 300 tonnes.

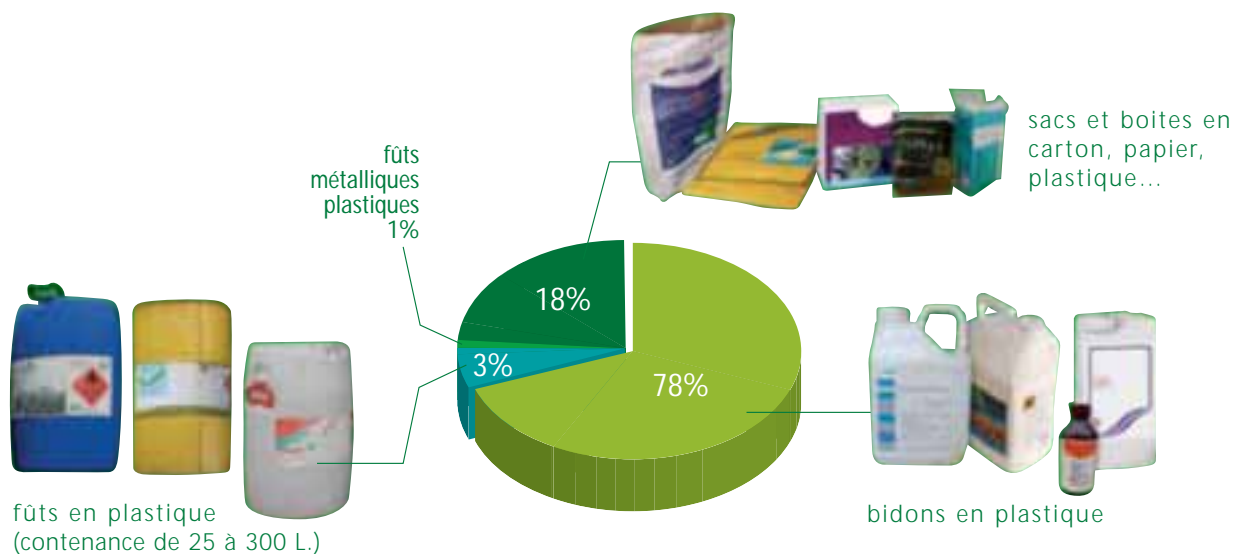
> Elargissement du périmètre de collecte

Les emballages les plus utilisés sont les emballages plastiques rigides.

Depuis la création de la filière en 2001, le périmètre de collecte du dispositif s'est progressivement élargi :

- 2003 : gros emballages, en plastique ou en métal, d'une contenance de 25 à 300 litres.
- 2005 : boîtes, sacs en papier, carton ou plastique.

La collecte des containers d'une contenance supérieure à 300 litres ne fait pas partie du périmètre du dispositif : ils sont en général repris et recyclés par les fabricants de l'emballage.



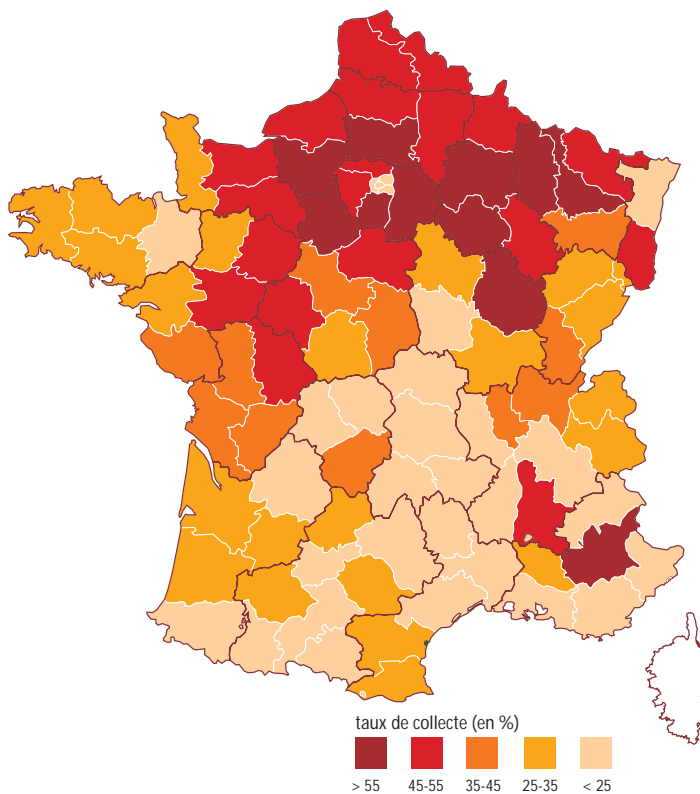
> 42% des emballages collectés

La progression des collectes EVPP reste soutenue. Sur la base de **3 250 tonnes collectées** sur l'année civile, le taux de collecte national s'élève à **42% en 2005**. Ce résultat, conforme au plan de route de la filière devrait permettre d'atteindre en 2006 l'objectif de 50% d'emballages collectés, conformément aux attentes des pouvoirs publics et des actionnaires d'ADIVALOR.

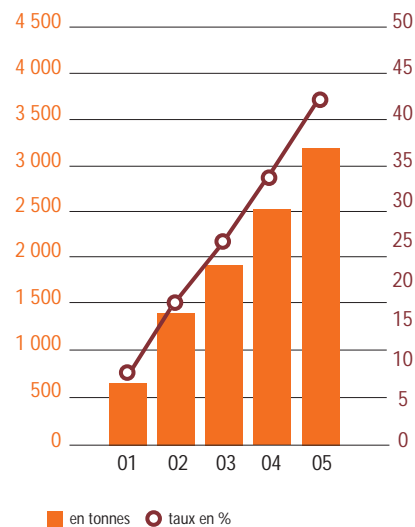
L'analyse des résultats par départements (cf carte ci-dessous) confirme, comme en 2004, une très forte hétérogénéité de résultats selon les territoires et les distributeurs (taux de collecte compris entre 20 et 80%).

Les actions de communication et de sensibilisation, menées conjointement avec les acteurs locaux devront donc être poursuivies, en priorité dans les secteurs où sont constatés des taux de collecte insuffisants.

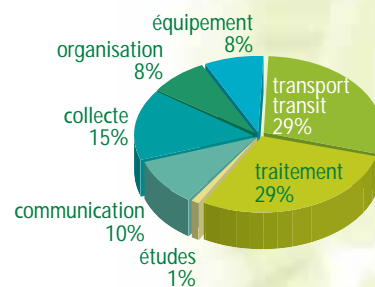
TAUX DE COLLECTE 2004 - 2005
POUR TOUS LES EMBALLAGES



COLLECTE EVPP

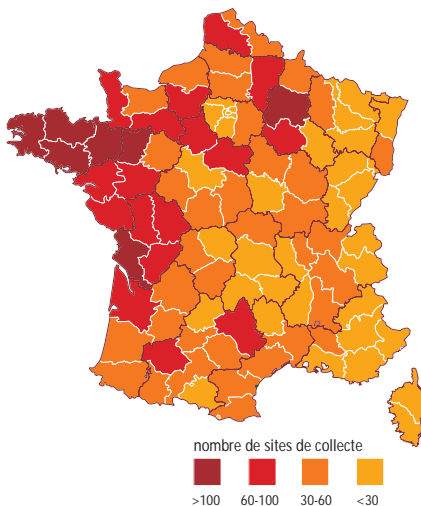


RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX EVPP



> les emballages vides (EVPP)

NOMBRE DE SITES DE COLLECTE
PAR DÉPARTEMENTS



> Un réseau de collecte adapté

Les distributeurs ont mis à disposition en 2005 un réseau de 4 143 points de collecte sur l'ensemble du territoire, proposant un ou plusieurs rendez-vous de collecte par an.

Le nombre des sites par département est extrêmement variable : il est lié à la densité du réseau de distribution des produits agricoles, lui-même résultant principalement du niveau des consommations de produits de protection des plantes, et du nombre d'exploitations agricoles avec production végétale. Il est donc logique de constater que les territoires essentiellement orientés vers l'élevage (Massif Central, Franche Comté, Limousin, Alpes du Sud) ou à faible densité agricole (Alpes Maritimes, Corse, Région Parisienne, Savoie) ne disposent à ce jour que d'un nombre limité de points de collecte.

Les utilisateurs professionnels sont invités à déposer leurs emballages aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Les distributeurs vérifient la conformité des déchets apportés, les conditionnent, les entreposent et les transportent, si la quantité d'emballages est inférieure à 20 unités de transport, vers un point de regroupement. 1 576 points de regroupement ont été utilisés durant la campagne 2004-2005.

L'enlèvement des sacs et leur traitement sont réalisés par des collecteurs référencés par ADIVALOR (voir liste en annexe). Le traitement final est réalisé dans des installations agréées, sélectionnées par ADIVALOR (voir liste en annexe). La valorisation énergétique est le mode d'élimination privilégié : les emballages, finement broyés sont, de préférence, utilisés comme combustible de substitution ou de régulation.

LES CHIFFRES 2005



> PPNU : 6 750 tonnes de stocks historiques éliminées depuis 2002

> Des stocks historiques réévalués

Les PPNU sont, en général, de vieux produits présents chez des utilisateurs professionnels, en activité ou à la retraite, qui ne seront pas utilisés car :

- les caractéristiques physico-chimiques des produits ne sont plus conformes (mauvaises conditions de stockage ou stockage prolongé).
- l'emploi du produit est interdit.
- le produit n'a plus d'usage possible sur l'exploitation (arrêt d'une culture, évolution de l'itinéraire technique, cahier des charges de production...)

Le programme d'élimination des stocks historiques, mis en place par les partenaires d'ADIVALOR, avec l'appui des pouvoirs publics, prévoyait initialement 8 000 tonnes de PPNU à éliminer sur la période 2002-2006.

Les estimations réalisées en 2005 indiquent que **180 000 à 230 000 professionnels**, à la retraite ou en activité, détenaient, début 2002, **10 000 à 11 000 tonnes de PPNU**.

Pour expliquer cet écart, plusieurs éléments peuvent être avancés :

1. le programme de déstockage a été configuré sur la base des évaluations de gisement existantes, antérieures à 2002, qui se sont avérées, pour la plupart, inexactes et très en deçà des quantités collectées.

2. faute de données disponibles, la population des retraités agricoles n'a pas été prise en compte. Les derniers retours d'information indiquent que des quantités importantes de PPNU peuvent être rapportées par cette catégorie de détenteur.

3. pour les études les plus anciennes, des stocks importants de PPNU se sont constitués jusqu'en 2003 (évolution des itinéraires techniques, interdiction réglementaire, restructuration des exploitations...)

4. ADIVALOR constate, de façon générale, une sous estimation par les détenteurs, lors des enquêtes, du poids de PPNU détenus. Il est également constaté une difficulté, pour les détenteurs enquêtés, à identifier les produits non utilisables, d'où également une sous estimation initiale constatée suite à des enquêtes réalisées sur un mode déclaratif.

5. des produits chimiques dangereux (biocides, solvants, engrais...), ne correspondant pas à la définition des PPNU, ont été collectés.

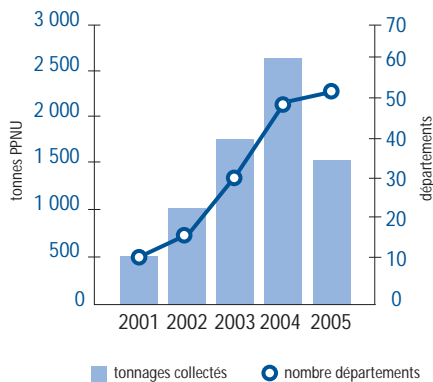
Des études complémentaires sont en cours pour préciser cette évaluation.

LES CHIFFRES 2005



> les produits non utilisables (PPNU)

COLLECTES PPNU



Sur la période 2002-2005, 6 750 tonnes de PPNU (84% du programme initial) ont été collectées auprès de 60 000 apporteurs.

733 sites de collecte mis à disposition par 343 distributeurs (voir résultats par département en annexe).

En 2005, 1 465 tonnes de produits phytosanitaires non utilisables ont été collectées sur 55 départements, via

Le programme s'étend aujourd'hui à l'ensemble du territoire, avec des quantités par opération qui tendent à baisser.

> Concilier sécurité et simplicité

Les produits sont apportés par les utilisateurs professionnels lors des périodes de collecte sur des dépôts sélectionnés appartenant aux distributeurs partenaires de la filière.

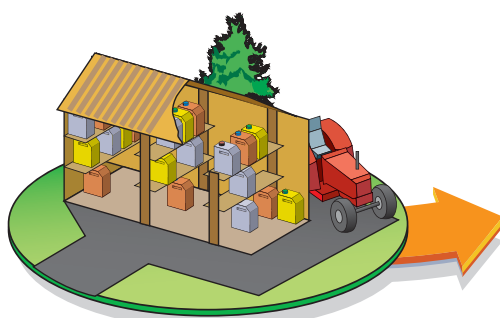
ciaux, sur les points de collecte. Ces conditionnements sont ensuite acheminés par une entreprise spécialisée vers un centre de traitement agréé.

En règle générale, 10 à 30 points de collecte sont mis à disposition sur un département par les distributeurs locaux, préalablement conventionnés par ADIVALOR.

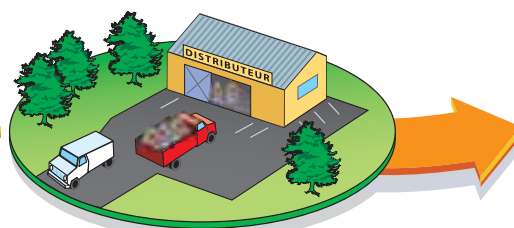
Les prestations d'assistance technique (formation, conseil au tri, aide à l'identification...), de transport et de traitement ont été confiées, après mise en concurrence par consultation, aux antennes ou filiales locales (voir liste complète en annexe) des entreprises du groupe VEOLIA Environnement, TERIS et SECHE, avec qui ADIVALOR a développé un savoir faire spécifique.

Des employés de distribution, spécialement formés, trient les PPNU et les conditionnent dans des emballages spé-

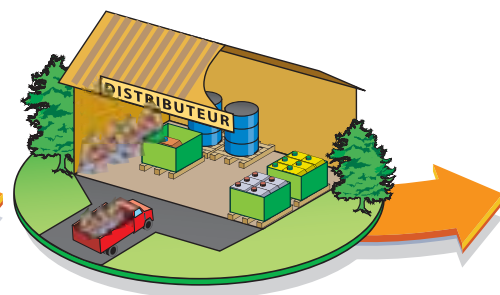
Itinéraire d'un PPNU



Stockage
des produits non utilisables



Dépôt chez le distributeur
aux dates de collecte



Tri
des déchets par catégories

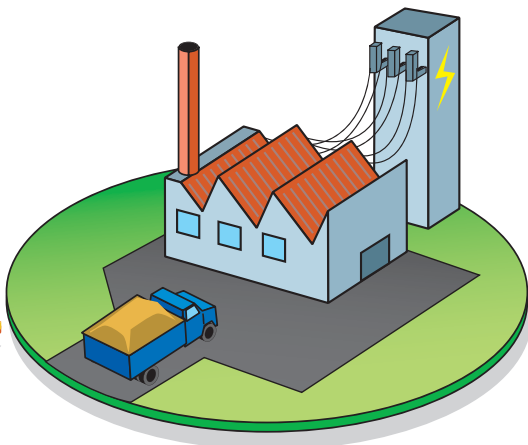
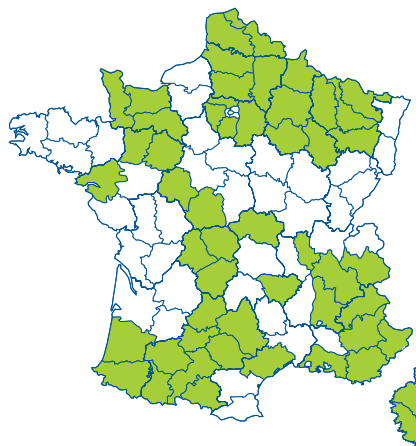
> Un cadre technique national une organisation par territoire

Pour réaliser ces collectes, plusieurs partenaires sont impliqués :

- les sociétés phytosanitaires, qui contribuent au financement du programme défini avec ADIVALOR.
- les distributeurs, coopératives et négociants agricoles, qui ont en charge l'organisation de la collecte, l'entreposage et le regroupement des déchets.
- les chambres d'agriculture, appuyées par le réseau FNSEA, et d'autres organismes agricoles qui coordonnent et animent l'action des différents partenaires au niveau local.
- les partenaires financiers publics, notamment agences de l'eau, qui financent en partie la mise en place au niveau local du dispositif et les frais d'élimination.

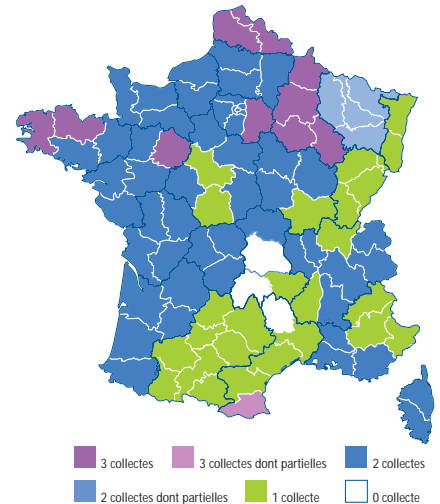
En concertation permanente avec ces acteurs, ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, finance en partie et assure la maîtrise d'ouvrage de l'élimination des déchets phytosanitaires. La structure intervient également en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention et l'information relatives aux déchets phytosanitaires.

PPNU : DÉPARTEMENTS AVEC COLLECTE PPNU EN 2005



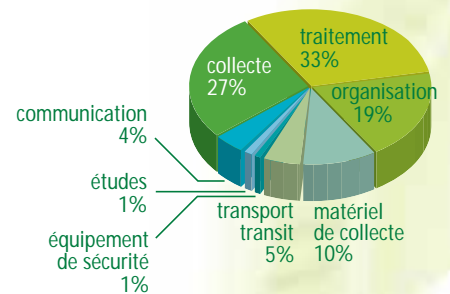
**Transport, traitement
et valorisation énergétique**

COLLECTES DE PPNU RÉALISÉES
DE JUILLET 2001 À FIN DÉCEMBRE 2005



Le nombre de collectes à réaliser, sur chaque territoire, pour achever le déstockage, est plus important que prévu. L'analyse des différents retours d'expérience confirme qu'une succession de plusieurs collectes est nécessaire pour mobiliser l'ensemble des détenteurs de stocks historiques présents sur un territoire (département ou région).

RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX PPNU
EN 2005



> informer, sensibiliser, convaincre



Afin d'améliorer la performance du dispositif, une attention particulière a été accordée en 2005 aux actions de sensibilisation et d'information auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires. Pour la dernière campagne, les actions de communication ont représenté

10% du total des dépenses pour la filière EVPP, 4% pour la filière PPNU.

ADIVALOR a concentré son effort sur la conception et la diffusion d'outils de communication destinés à ses partenaires locaux.

> Supports d'aide à la communication

ADIVALOR organise chaque année des campagnes d'information et de communication pour informer et inciter les professionnels utilisateurs de produits phytosanitaires à rapporter leurs déchets chez leur distributeur.

Ces actions sont relayées par la presse spécialisée, nationale ou locale.

Pour la collecte des emballages vides, **un kit complet d'outils d'information**

est mis à disposition des partenaires locaux.

Un développement particulier a été réalisé pour les opérations de déstockage de PPNU : une maquette type de document et d'affiche est proposée à chaque porteur de projet, évitant ainsi la réalisation d'une maquette spécifique.

ADIVALOR diffuse au niveau national un document national de référence.

> Films pédagogiques

Deux films de présentation des collectes de déchets phytosanitaires ont été réalisés par ADIVALOR avec l'appui des agences de l'eau et de l'ADEME. **Ce film a été primé par le jury du festival Agricinéma, le 28 février 2005.**

Destinés aux opérateurs de la filière, ils présentent les différentes étapes de la mise en oeuvre d'une collecte de PPNU et EVPP, dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et de respect de l'environnement.

Dupliqués sous forme de CD et DVD, ils ont été diffusés auprès de l'ensemble des prescripteurs

de la profession :

- conseillers d'organismes de développement
- animateurs ou techniciens en distribution
- animateurs réseaux sociétés
- formateurs, Lycées Agricoles...

Cet outil vient en complément du CD ROM publié en 2003 qui comprend, sous format informatique, tous les éléments bruts nécessaires à l'élaboration d'une action de communication locale : diaporama, articles, panneaux didactiques, banque d'images...

> Développement du site www.adivalor.fr

Le site, créé en 2003, propose actuellement une information générale à caractère institutionnel sur l'organisation de la filière et le fonctionnement des collectes.

L'ensemble du réseau de collecte est consultable et réactualisé en permanence pour fournir :

- adresses des points de collecte.
- dates prévisionnelles des collectes.

La fréquentation du site est en augmentation constante : **43 000 visites ont été comptabilisées en 2005, avec une moyenne de 7 pages consultées par visite.**

Un accès extranet est proposé aux partenaires opérationnels de la filière, permettant de disposer en ligne de l'ensemble des outils méthodologiques et d'aide à la collecte proposés par ADIVALOR.

> Bonnes pratiques agricoles

ADIVALOR s'est associée à 21 organismes professionnels pour créer et animer le pôle Bonnes Pratiques Agricoles, qui fut **l'un des grands événements du SIMA 2005**. Présente sur le pôle "Exploitation", ADIVALOR a pu ainsi illustrer de façon concrète le dispositif de gestion des déchets phytosanitaires.

"L'Espace Bonnes Pratiques : des clés pour gagner" a été apprécié des visiteurs

qui placent leur taux de préoccupation environnementale au niveau de 71 %, juste après la performance économique à 75 %.

ADIVALOR s'associe également à toutes les actions pour les bonnes pratiques phytosanitaires initiées par d'autres acteurs : réseau des fermes Ageris de Syngenta, projet d'école pour les bonnes pratiques initié par l'UIPP...



> Prix spécial ADIVALOR

Concours "les espoirs de l'Agriculture Raisonnée"

La deuxième édition du concours "Les espoirs de l'Agriculture Raisonnée" a connu un véritable succès : 200 projets présentés sur une quarantaine de départements !

En renouvelant cette initiative, le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement et le Crédit Agricole ont constaté que les agriculteurs ne manquent pas d'idées pour s'engager

dans la voie de l'agriculture raisonnée et du développement durable.

Le prix spécial ADIVALOR, d'une valeur de 2 000 euros, a récompensé Noël Danilo, exploitant agricole dans le Morbihan, pour son action exemplaire en matière de gestion des déchets, sélectionné parmi les 43 dossiers déposés dans cette catégorie.



> Brochure d'information sur la filière

Cette brochure d'information générale présente le fonctionnement et les résultats de la filière française de gestion des déchets phytosanitaires professionnels. Mis à disposition des partenaires techniques et institutionnels de la filière,

ce document a été diffusé à plus de 10 000 exemplaires à destination des dirigeants et élus de la profession agricole, ainsi qu'aux administrations et collectivités départementales et régionales.



> pour une gestion durable des déchets phytosanitaires



Dès 2001, ADIVALOR a constitué un comité technique, qui se veut un lieu d'échange et de concertation entre tous les acteurs concernés par la gestion des déchets issus de l'utilisation par des professionnels des produits de protection des cultures. Deux sessions ont été proposées en 2005, qui ont permis d'aborder les évolutions sur le plan technique et réglementaire des procédures qui sont mises en oeuvre par ADIVALOR pour la collecte et l'élimination des différents types de déchets, et enfin les actions de recherche et d'études nécessaires au développement des activités de la filière.

ADIVALOR, avec l'aide de ses partenaires (chambre d'agriculture, distributeurs, MEDD, ADEME, Agences de l'eau,...) a réalisé des études et mis en place différents outils de mesure permettant une analyse des apporteurs et des produits apportés, pour une part significative des collectes réalisées en 2005.

Ce développement s'accompagne d'un système permettant l'analyse en temps réel des collectes de PPNU, par typologie des apporteurs et caractéristiques des produits collectés.

Les industriels, à l'origine de la création d'ADIVALOR, sont les premiers à rechercher des améliorations, en amont de la filière. Cette sensibilisation s'est traduite par la mise au point par ADIVALOR, pour le compte de COVADA, d'un barème qui prend en compte les coûts d'élimination des emballages en fonction de leurs caractéristiques (matériaux, poids de l'emballage...). A titre indicatif, la contribution 2005 des metteurs en marché pouvait varier, selon le type d'emballage, de 2 à 6 centimes d'Euros par kilo-litre de préparation commerciale.

A l'initiative d'ADIVALOR et de l'ADEME, un groupe de travail s'est mis en place début 2005, au niveau national, avec pour objectif de définir les moyens techniques et financiers pour une gestion durable des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU).

Partant du constat que "la meilleure façon de gérer un déchet est de ne pas en produire", le groupe de travail a élaboré une série de recommandations jugées pertinentes pour limiter les risques d'apparition des PPNU. Un rapport devrait être publié courant 2006.

Parallèlement, ADIVALOR est impliqué dans de nombreux projets d'étude touchant à la gestion des déchets dangereux.

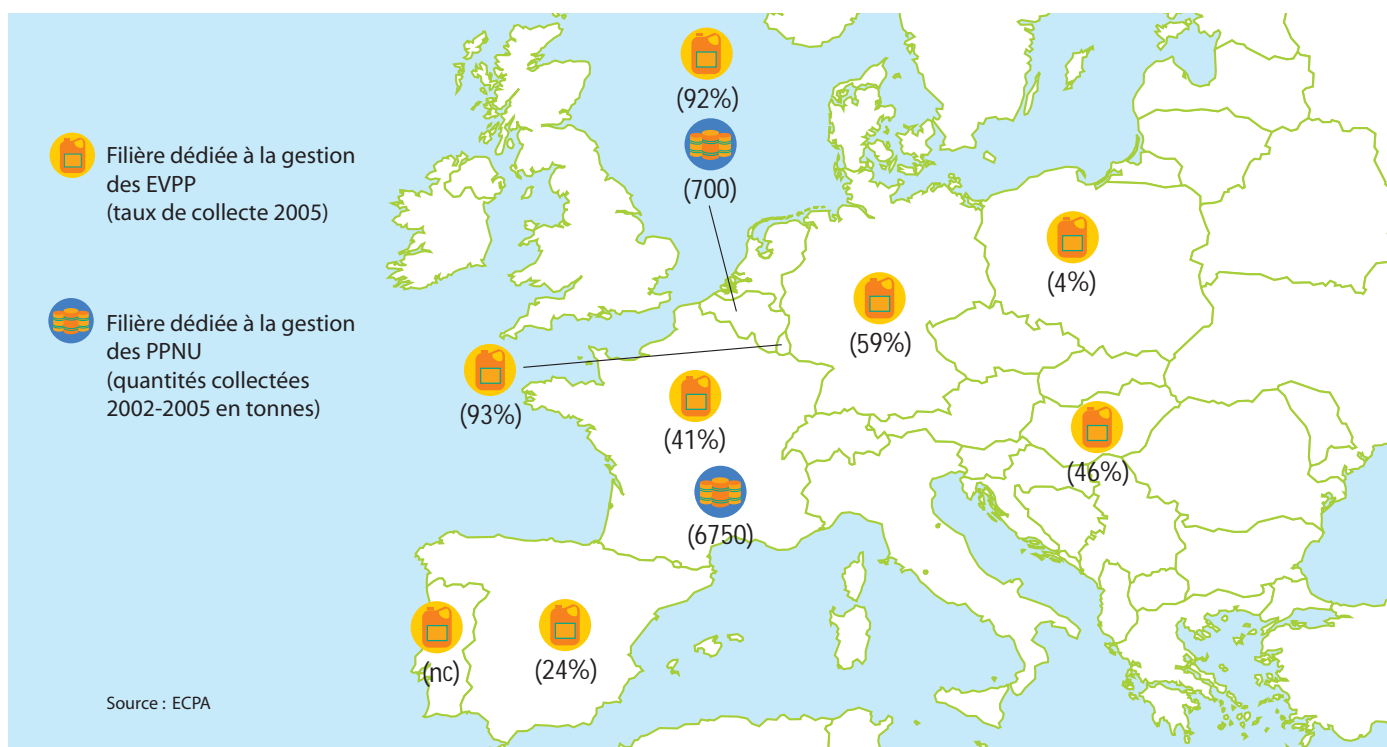
ADIVALOR a rejoint fin 2003 l'association FARRE en tant qu'organisme institutionnel.

Dans le cadre de sa participation à FARRE, la priorité d'ADIVALOR consistera à contribuer à la mise en place et à l'amélioration des exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée en matière de gestion des déchets exogènes, plus particulièrement phytosanitaires, en cohérence avec l'organisation nationale de collecte déjà en place.

Dans le souci de coordonner son action avec les autres filières dédiées, ADIVALOR est membre fondateur d'ADOPE, Association Des Organismes Privés de l'Environnement.



> la France pionnière en Europe



Fin 2005, 12 membres de la CEE disposent d'un système de récupération des emballages vides, dont 4 dans le cadre d'un dispositif plus large, non spécifique aux déchets phytosanitaires (Pays-Bas, Danemark, Autriche, Finlande). La France est le troisième pays membre à avoir mis en place une filière dédiée à la gestion des EVPP, après l'Allemagne (1991) et la Belgique (1997).

Ces deux pays ont logiquement atteint les taux de collecte les plus élevés, 92% en Belgique dans le cadre d'un système réglementé géré par Phytopher Recover, 59% en Allemagne dans le cadre du programme PAMIRA.

Des systèmes spécifiques de récupération des emballages vides ont été également mis en place aux USA, Canada, Brésil et Australie.

A l'échelle mondiale, la FAO estime que plus de 500 000 tonnes de produits périmés sont à éliminer, principalement localisées dans les pays de l'ex Union Soviétique, en Asie et en Afrique. Selon l'association Croplife, 10 000 tonnes ont été collectées durant la dernière décennie.

La France est le seul pays membre, avec la Belgique, à disposer d'un système de récupération des PPNU.

Des actions ponctuelles ont été menées dans certains pays (Allemagne, Grande Bretagne...).

> éléments du rapport de gestion relatif à l'exercice 2004-2005

L'exercice écoulé a été caractérisé par la poursuite de la montée en puissance du programme de collecte des EVPP (tonnages collectés en croissance 30%) et une baisse des tonnages éliminés de PPNU (- 45%).

Compte de résultat :

L'exercice se clôture avec un bénéfice d'exploitation de 203 962 €. Après déduction des charges d'exploitation et prise en compte du résultat des opérations financières, le résultat courant avant impôts ressort à 216 838 € de bénéfice (contre 91 986 € de bénéfice en 2003-2004).

Après prise en compte des charges et produits exceptionnels et de l'impôt sur les sociétés pour 69 007 €, le bénéfice net comptable s'établit à 120 179 €.

Conformément aux engagements pris par les actionnaires d'ADIVALOR de ne pas percevoir de dividende, la totalité des bénéfices dégagés a été affectée aux réserves, afin de consolider les activités futures de la société.

Dépenses :

Les charges enregistrées durant l'exercice se sont élevées à 7 730 098 €, en baisse de 19%.

Une analyse par domaine d'activités (redistribution des coûts logistiques, traitement en centre d'élimination agréé,

assistance technique, communication) conduit à la répartition suivante :

- 58% pour l'activité "emballages vides"
- 36% pour l'activité " produits non utilisables"
- 6% pour l'administration générale.

Recettes :

Les contributions perçues de la part des metteurs en marché, au travers de la convention de service entre ADIVALOR et COVADA, se sont élevées à 5 740 000 € contre 5 800 000 € durant l'exercice précédent.

Affectées au programme d'élimination des stocks historiques de PPNU, les subventions sont en net recul (- 42%) par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

Le total du bilan, d'environ 1,8 M€, est en net recul (- 51%)

Il est essentiellement composé au passif :
- des dettes d'exploitation (1 323 801 €) à l'égard des prestataires, et des distributeurs pour l'aide versée au conditionnement (à l'issue de la campagne agricole).

- des dettes fiscales (233 380 €)
- des créances clients (1 323 801 €) correspondant principalement aux subventions restant à recevoir au titre de l'exercice.

Perspectives exercice 2005-2006 :

La montée en puissance de l'ensemble du programme de collecte EVPP va se poursuivre.

La baisse des tonnages collectés de PPNU devrait en revanche se confirmer.

Les efforts de réduction des coûts d'élimination engagés en 2005 devraient porter leurs fruits.

Les charges et produits de la société devraient donc s'inscrire à la baisse, dans la continuité de l'exercice écoulé.

> compte de résultat

En Euros	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Chiffre d'affaires net	5 773 288	5 906 470
Reprise sur amortissement et provisions	0	0
Subventions d'exploitation	2 160 081	3 705 700
Autres produits	691	68
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 934 060	9 612 238
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 284 675	7 970 970
Autres achats et charges externes	529 139	655 651
Impôts, taxes et versements assimilés	60 902	39 931
Salaires et traitements	528 112	528 520
Charges sociales	245 114	241 171
Dotations aux amortissements et immobilisations	51 356	56 040
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	30 797	31 927
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 730 098	9 524 209
RESULTAT D'EXPLOITATION	203 962	88 029
Produits financiers sur placement	14 350	5 879
Intérêts financiers	1 474	1 921
RÉSULTAT FINANCIER	12 876	3 958
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	216 838	91 986
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital	579	1 024
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	579	1 024
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2	0
Charges exceptionnelles sur opération capital	28 228	60
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 231	60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-27 652	964
Impôt sur les bénéfices	69 007	35 427
BENEFICE OU PERTE	120 179	57 523

> éléments du rapport de gestion relatif à l'exercice 2004-2005

> bilan

ACTIF (en Euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Concessions, brevets et droits similaires		
Immobilisations corporelles	72 829	86 578
Immobilisations financières	5 428	12 754
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	78 257	99 333
Avances et acomptes versés	1 800	3 207
Clients et comptes rattachés	1 323 801	3 292 448
Autres créances	249 506	321 963
Disponibilités	157 095	616
Charges constatées d'avance	26 700	36 834
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 758 904	3 655 071
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 155	7 889
TOTAL GÉNÉRAL	1 840 318	3 762 294
PASSIF (en Euros)	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Capital	39 000	39 000
Réserve légale	3 900	3 900
Autres réserves	99 644	42 120
Résultat de l'exercice et report à nouveau	120 179	57 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	262 724	142 544
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		306 990
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	117 578	877 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 226 635	2 049 775
Dettes fiscales et sociales	233 380	383 915
Autres dettes		1 399
TOTAL DETTES	1 577 594	3 619 750
TOTAL GÉNÉRAL	1 840 318	3 762 294

MEMBRES FONDATEURS

APCA

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

FFCAT

Fédération Française des Coopératives Agricoles de Collecte
d'Approvisionnement et de Transformation

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSEA

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

UIPP

Union des Industries de la Protection des Plantes

Union InVivo

Union des coopératives agricoles

UPJ

Union des entreprises pour la Protection des Jardins
et des espaces verts



ADIVALOR®

Plus d'informations sur www.adivalor.fr